

Pièce jointe 46

DESCRIPTION DU PROJET

Source : GNAT ingénierie



Demande d'autorisation environnementale



Régularisation du site

Sedan (08)

CERFA N°15679*01

Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet

Volet 2 / Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Pièce jointe 46 : Description des procédés

Version 01 | Juin 2025



Pôle Technologique Henri Farman - 10, rue Clément Ader - BP 1018 - 51685 REIMS cedex 2

Tél. : 03 26 82 32 55 - Fax : 03 26 82 37 46 - E-mail : info@gnat.fr - Site : www.gnat.fr

Identifiant TVA : FR 23307 047 522 - SIRET 307 047 522 00023 - APE 7112 B - SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 225 000 Euros

PIECE JOINTE 46.....	1
1 LOCALISATION DE L'INSTALLATION.....	2
2 SITUATION CADASTRALE	3
3 ORGANISATION DU SITE.....	3
3.1 DESCRIPTION GENERALE	3
3.2 ORGANISATION DU SITE.....	5
3.2.1 <i>Description du bâti</i>	5
3.2.2 <i>Aménagements extérieurs</i>	5
4 FONCTIONNEMENT DU SITE	5
4.1 DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	5
4.2 PROCESSUS DETAILLES DES ACTIVITES	5
4.2.1 <i>Réception et tri des matériaux</i>	5
4.2.2 <i>Enlèvement des matériaux</i>	7

Textes concernant la réglementation environnement – Prescriptions générales et particulières (liste non exhaustive)

Code de l'Environnement (partie législative et réglementaire).

Annexe de l'article R 511.9 du Livre V, titre 1^{er} du code de l'Environnement relatif à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Arrêté ministériel modifié du 02 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Circulaire du 17 décembre 1998 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (Arrêté ministériel du 02 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, modifié par l'arrêté du 17 août 1998).

Arrêté modifié du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

Arrêté modifié du 31 janvier 2008 relatif à la déclaration annuelle des émissions polluantes des installations soumises à autorisation.

Arrêtés ministériels applicables à l'établissement

Déclaration ICPE de la société PONCELET Recyclage pour le site qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Sedan sous la rubrique 2713.

[Arrêté du 22/12/23](#) relatif à la prévention du risque d'incendie au sein des installations soumises à autorisation au titre des rubriques 2710 (installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial), 2712 (moyens de transport hors d'usage), 2718 (transit, regroupement ou tri de déchets dangereux), 2790 (traitement de déchets dangereux) ou 2791 (traitement de déchets non dangereux) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

[Arrêté du 26/03/12](#) relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2710-2 (installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Référentiels techniques / Outils de calcul

Guide pour l'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
– www.installationsclassées.ecologie.gouv.fr

Guide technique : Application de la classification des substances et préparations dangereuses à la nomenclature des installations classées (INERIS – juin 2014)

<https://seveso3.din.developpement-durable.gouv.fr/> (outil de calcul pour la détermination du statut Seveso)

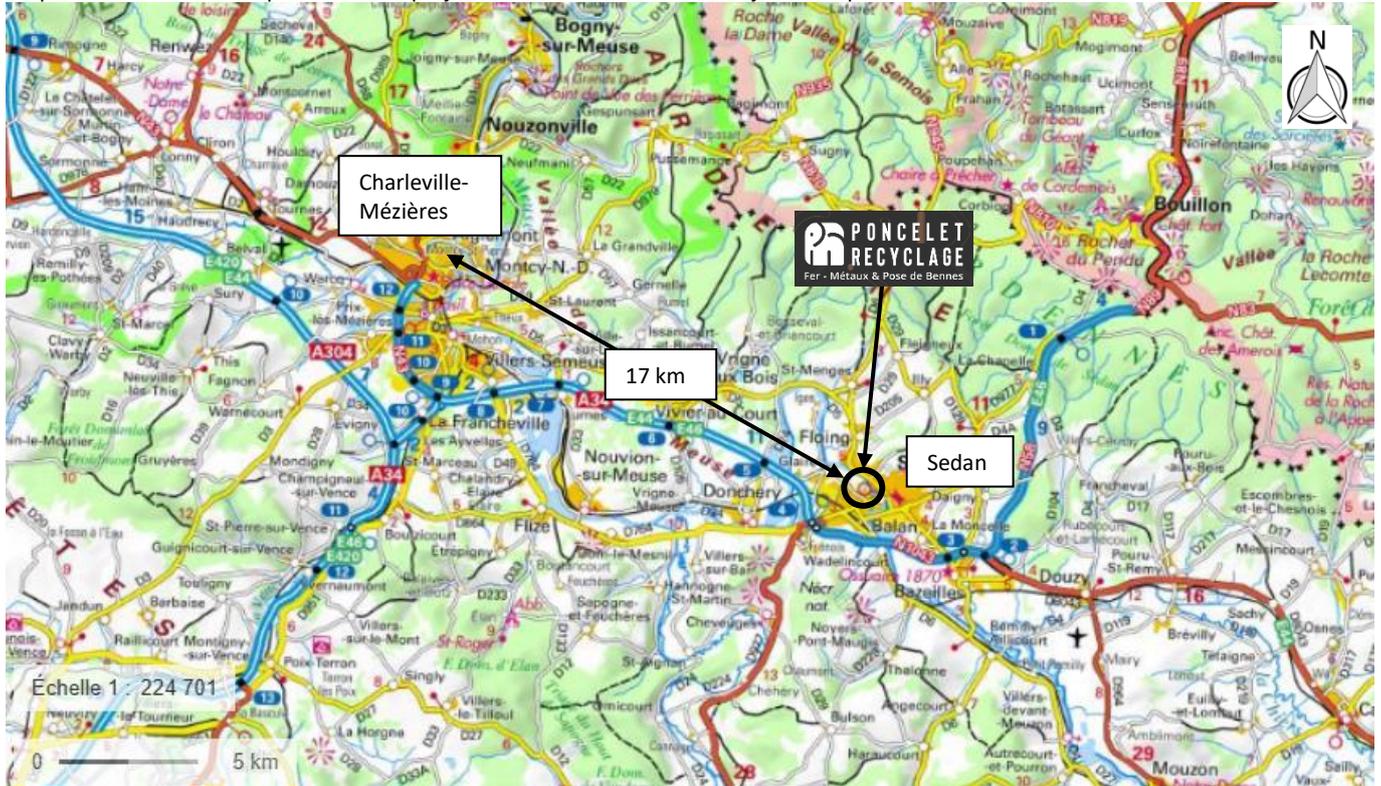
Guide de préparation de la téléprocédure de demande d'autorisation environnementale – version 1.01 du 3 novembre 2020

1 LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Source : Géoportail.gouv.fr

Le terrain du projet faisant l'objet du présent dossier est implanté sur le territoire communal de Sedan (08). La commune est située à 17 km à l'est de Charleville-Mézières.

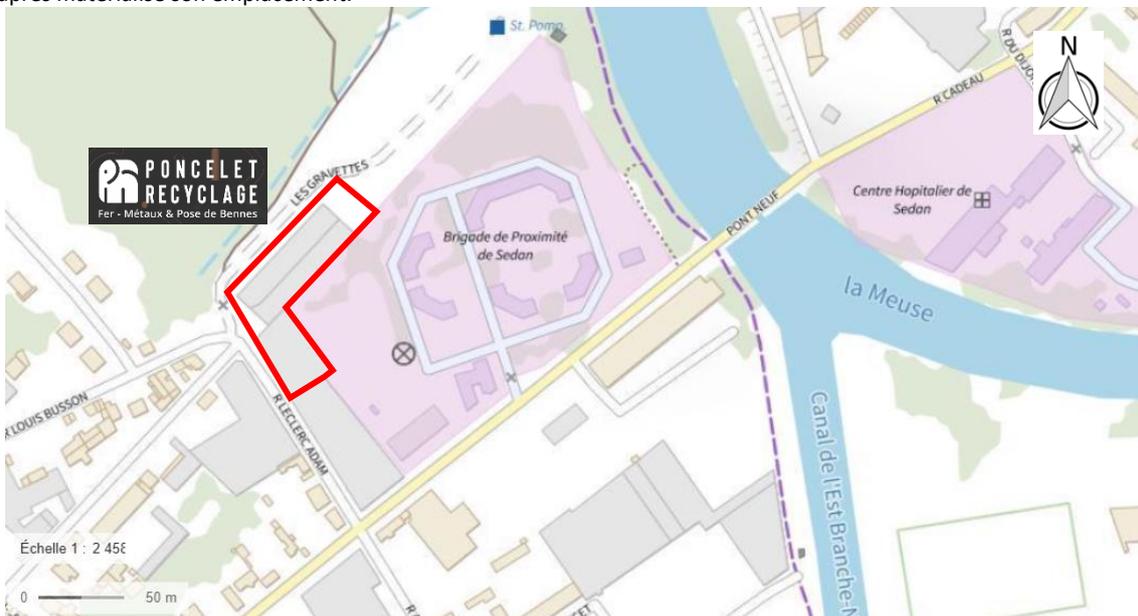
Un plan de situation ainsi que le tracé du projet sur un relevé cadastral sont joints ci-après :



LOCALISATION DE LA COMMUNE
 ECHELLE NON CONTRACTUELLE – JUIN 2025
 Source : geoportail.gouv.fr

Le terrain se développe dans la partie Ouest du territoire communal, en lieu et place d'une ancienne filature de fibres textiles synthétiques : FIBREX – FELT INDUSTRIES S.A.

La carte ci-après matérialise son emplacement.



LOCALISATION DU TERRAIN
 Echelle non contractuelle – Juin 2025

2 SITUATION CADASTRALE

Le projet se développe sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	Parcelles	Superficie (en m ²)	Superficie totale (en m ²)
SEDAN	BE	183	1662	4126
	BE	185	1272	
	BH	743	1192	

Les parcelles nécessaires au projet sont déjà occupées par une partie des installations et des bâtiments qui auparavant abritaient les activités de l'usine Fibrex.

Les surfaces mises en jeu représentent :

- 200 m² de voirie et parking,
- 3 042 m² de constructions existantes,
- 884 m² de zone perméable ou d'espaces verts.

Le site est utilisé sans modification du bâti, il n'a pas fait l'objet d'une demande de permis de construire.



Annexe 1 : Plans

3 ORGANISATION DU SITE

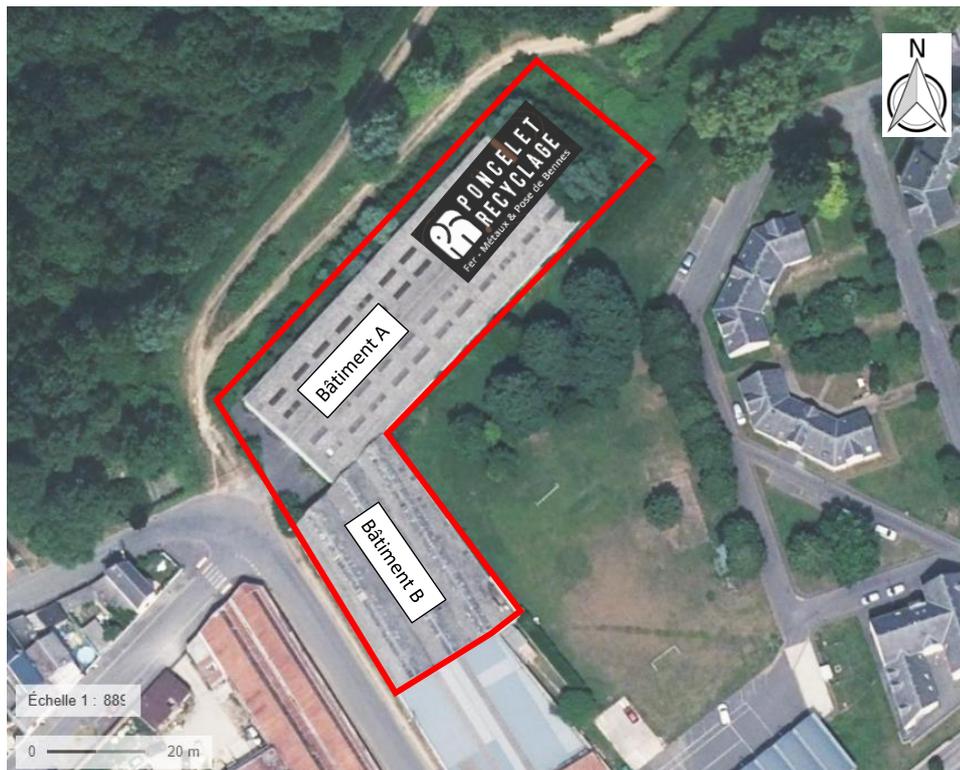
3.1 Description générale

Le projet concerne l'utilisation d'anciens bâtiments industriels (en particulier la partie réservée aux stockages et expéditions) afin de réceptionner, trier, stocker et expédier des matériaux de types métaux (ferrailles, aluminium, zinc, cuivre...etc) et batteries au plomb. L'exploitation du site ne fait pas l'objet de modification ni d'extension du bâti déjà présent. Le site se compose de 2 bâtiments regroupant l'ensemble des activités qui s'effectuent à l'intérieur des bâtiments.

Le bâtiment A accueille les opérations de réception et d'expédition des matériaux, de stockages des batteries et des divers matériaux et ferrailles ainsi que l'espace de bureaux.

Le bâtiment B accueille les zones de stockages (essentiellement d'aluminium, zinc et benne, caissons de stockage), la zone de maintenance et la zone de distribution de carburant et sa cuve.

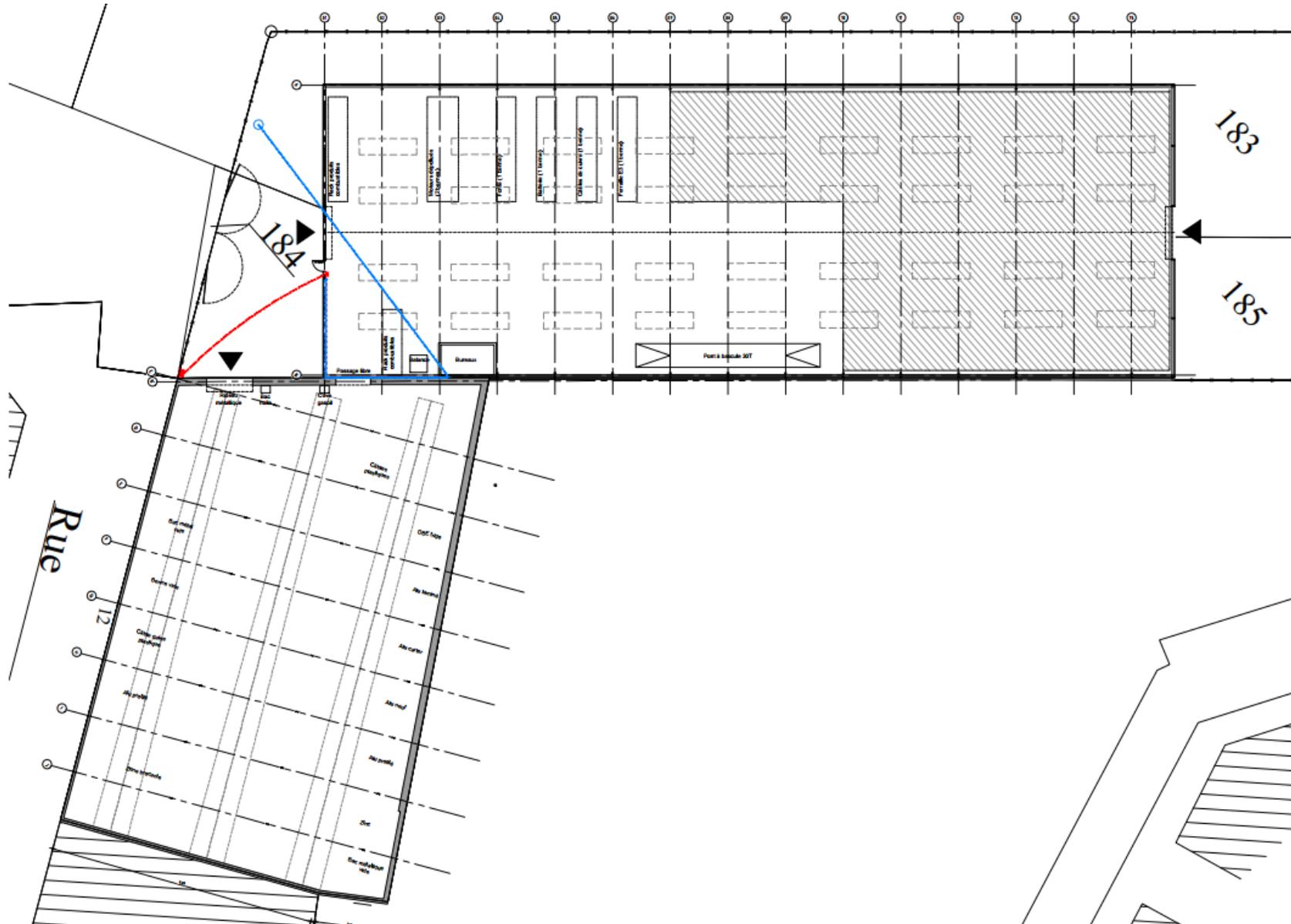
La perspective ci-après présente l'implantation du site :



Vue aérienne du projet
Juin 2025



Annexe 1 : Plans



PLAN MASSE DU PROJET
ECHELLE NON CONTRACTUELLE – JUIN 2025

3.2 Organisation du site

3.2.1 Description du bâti

Le site est constitué de 2 bâtiments A et B qui communiquent l'un avec l'autre par une ouverture non munie d'une porte. Le site est accessible depuis la rue Leclerc Adam à Sedan.

Le bâtiment A est un bâtiment d'environ 1850 m² composé sur la totalité de sa surface d'une dalle étanche en béton. La structure du bâtiment est constituée de poutres en acier et de murs en parpaing de 2 m de hauteur surmonté d'un bardage métallique simple peau sur le reste de la hauteur. Seule la partie de murs commune aux 2 bâtiments est en briques maçonnées sur toute la hauteur.

La toiture du bâtiment est composée de tôles en fibrociment. Il est pourvu d'une porte sectionnelle en façade Ouest et d'une ouverture avec le bâtiment B. On y trouve l'espace bureaux/réception qui contient le bureau et des toilettes. Cette espace de 12 m² (4m / 3 m) et réalisé en murs en parpaings surmontés d'un crépi en béton projeté.

Le bâtiment B est un bâtiment de 1192 m² composé sur la totalité de sa surface d'une dalle étanche en béton. La structure du bâtiment est constituée de poutres en acier et de murs en briques maçonnées ou en parpaings sur toute la hauteur.

La toiture du bâtiment est composée de tôles en fibrociment. Il est pourvu d'une porte sectionnelle en façade Nord et d'une ouverture avec le bâtiment A.

L'ensemble des 2 bâtiments représente une surface d'environ 3 042 m².

3.2.2 Aménagements extérieurs

Le site intègre un espace extérieur imperméabilisé permettant l'accès direct à l'entrepôt via la porte sectionnelle présente en façade Ouest du bâtiment A. Cet espace permet de faire stationner au maximum 4 véhicules légers et une benne métallique.

Des espaces verts sont présents à l'arrière du bâtiment A.

ESPACES ET EQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le site ne pourra pas être contourné sur la totalité de son périmètre par les services d'intervention et de secours.

Un chemin piéton permet l'accès à l'arrière du bâtiment A.

2 poteaux incendie sont présents : 1 boulevard Chanzy à 150 m (débit maxi de 163 m³/h) et l'autre à l'angle des rues Vesseron Lejay et Labreteche à 270m du site (débit maxi de 147 m³/h).

4 FONCTIONNEMENT DU SITE

4.1 Dispositions constructives

Les dispositions constructives sont présentées pour l'ensemble de l'usine puis détaillées atelier par atelier pour la partie intérieur de ceux-ci. L'usine présentera de manière générale les dispositions constructives ci-après :

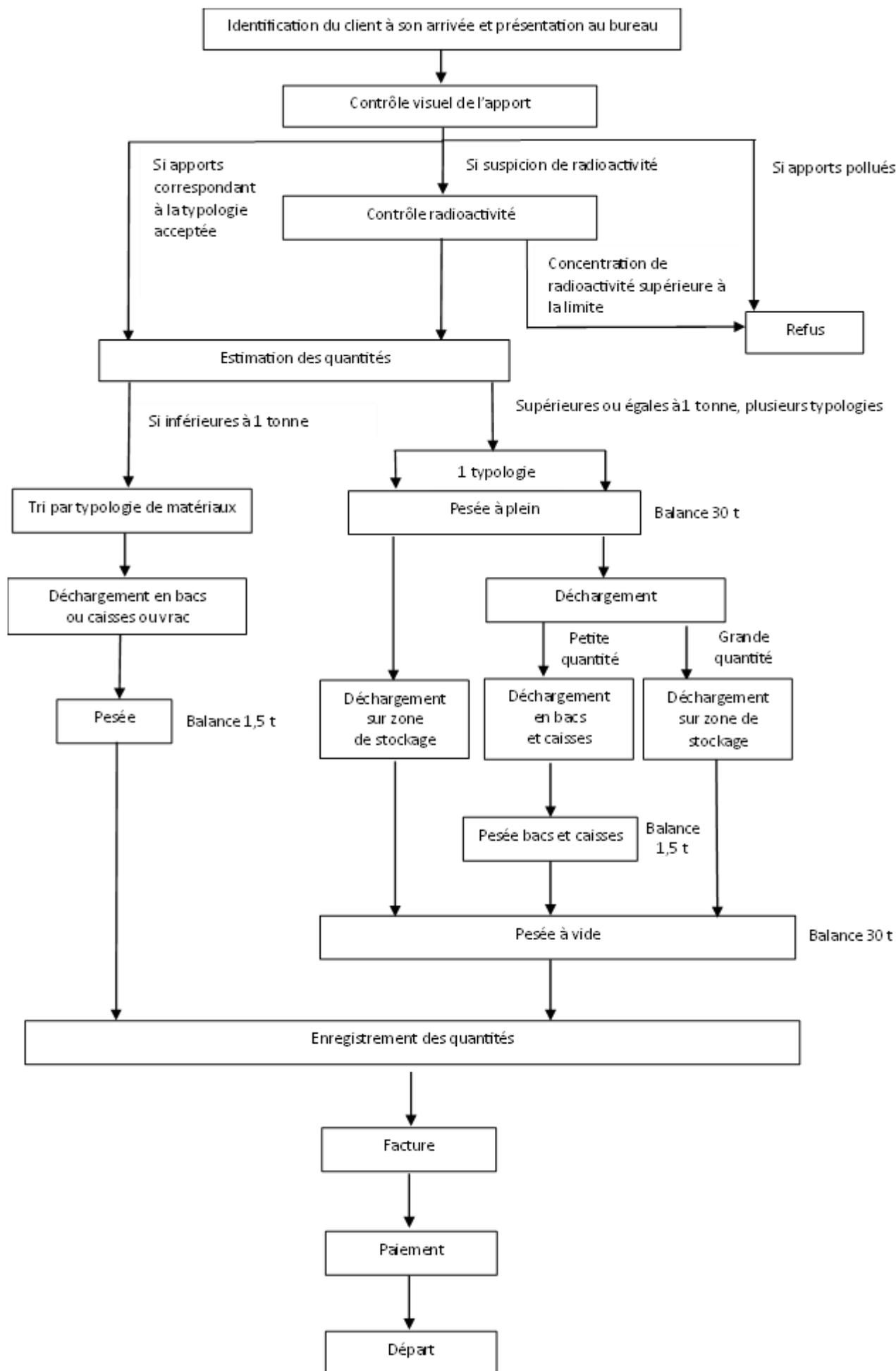
- L'ensemble des sols du site sont revêtus d'une dalle béton ;
- La toiture présente les caractéristiques suivantes :
 - o Toiture en tôles fibrociments amiantés : Classé A2-s1, d0 (équivalent à M0, incombustible)
- Ensemble de la structure métallique (sans résistance au feu connue) ;
- Murs extérieurs :
 - o Bâtiment A : murs en parpaing surmonté d'un bardage métallique simple peau (sans résistance au feu connue) ;
 - o Bâtiment B : murs en pierres maçonnées (sans résistance au feu connue) ;
- Eclairages :
 - o Eclairage normal par appareil étanche sous plastique transparent,

4.2 Processus détaillés des activités

4.2.1 Réception et tri des matériaux

L'activité du site est la réception de matériaux par apport volontaire des clients de la société PONCELET Recyclage. L'ensemble des clients sont répertoriés dans un fichier clients. Cet enregistrement est obligatoire, chaque nouveau client (particulier) doit présenter une pièce d'identité. Concernant l'apport par des sociétés, un contrat est établi ou un enregistrement sur la base de données aussi réalisé.

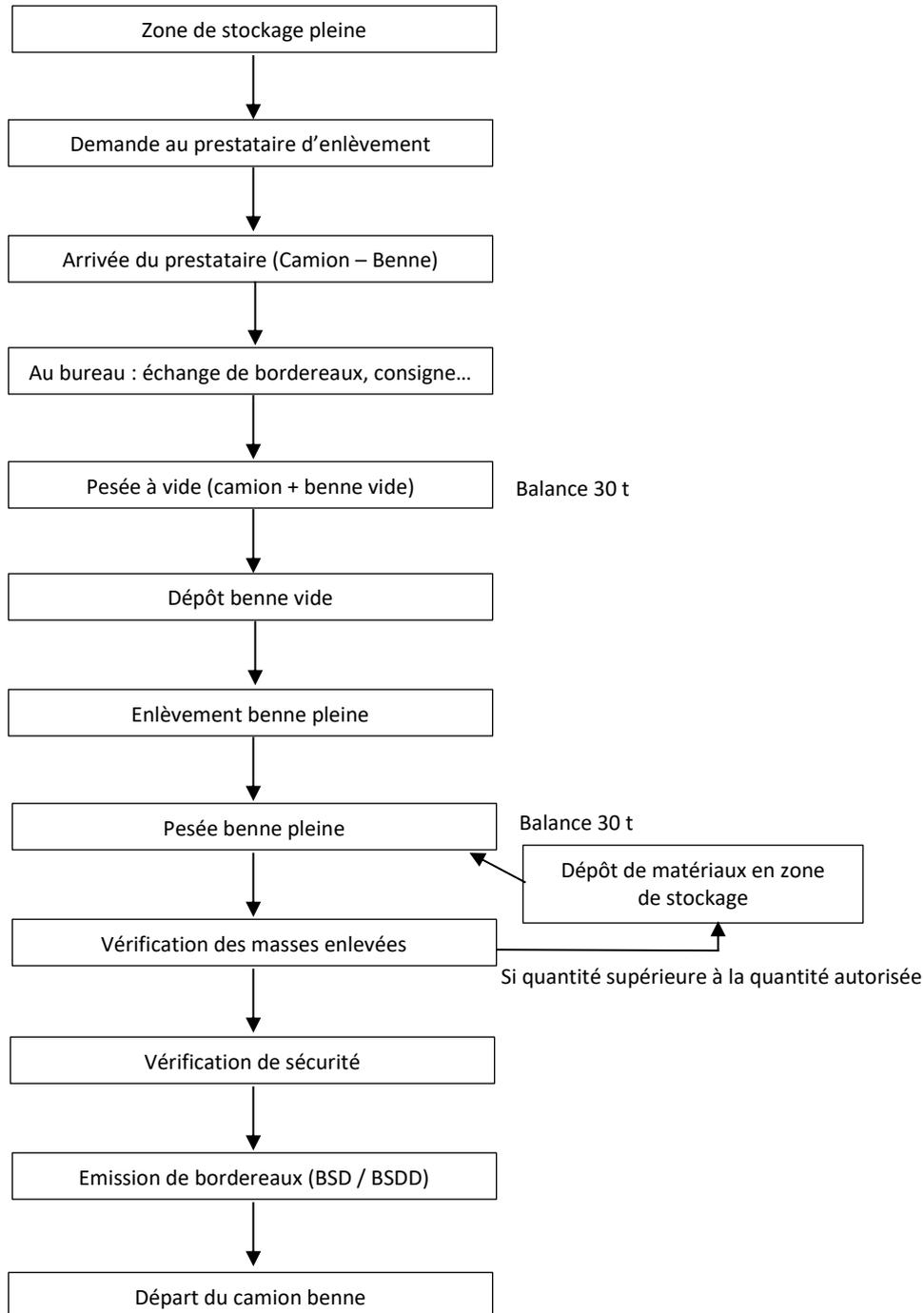
Le synoptique ci-dessous résume les différentes étapes lors l'apport de matériaux par un client :

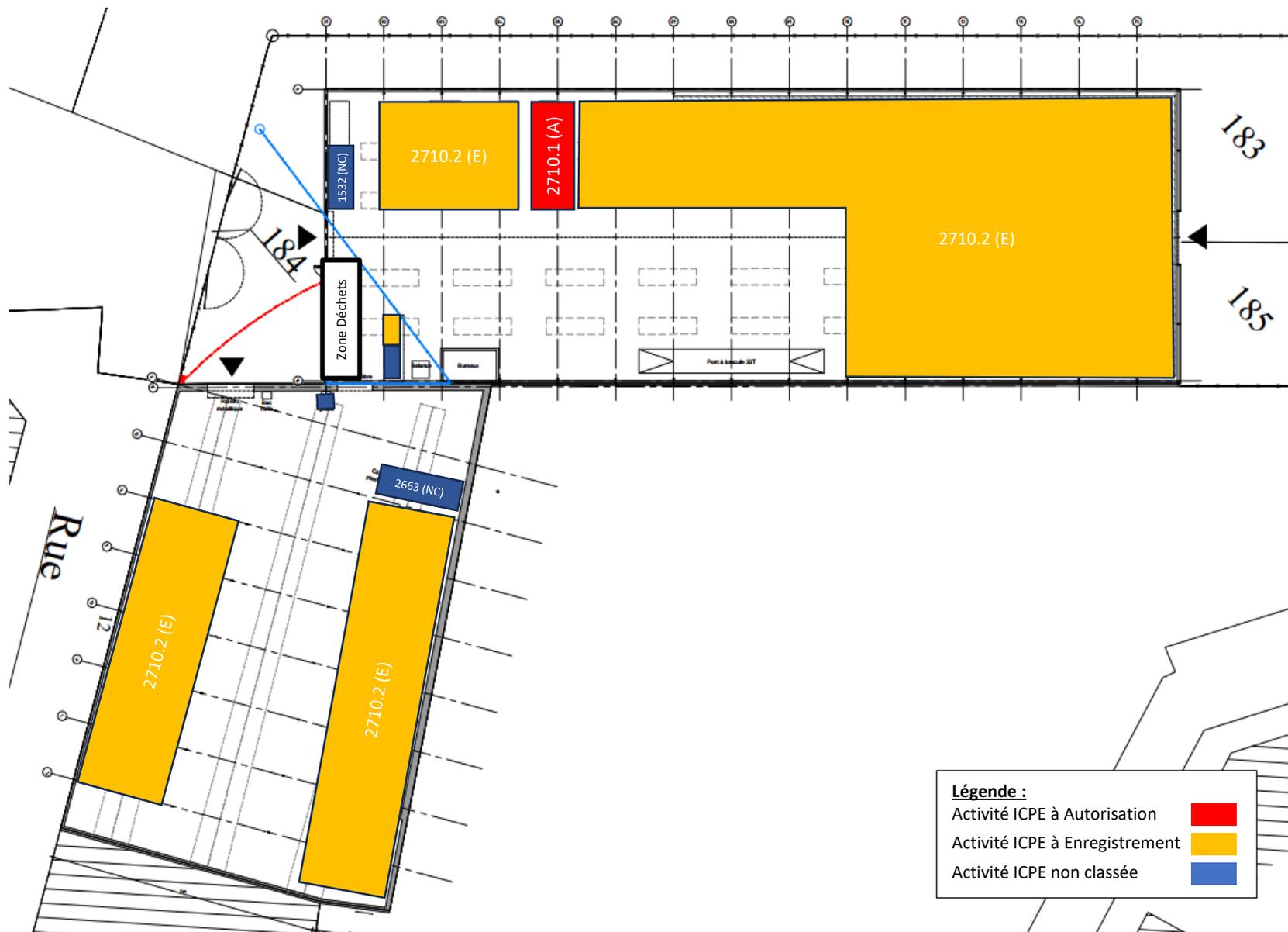


4.2.2 Enlèvement des matériaux

L'opération d'enlèvement des matériaux est réalisée par une société spécialisée et agréée choisie par la société PONCELET Recyclage. Ces prestataires sont spécialisés dans le traitement des matériaux de types fer, métaux et batteries.

Le synoptique ci-dessous résume les différentes étapes de l'enlèvement des matériaux par un prestataire :





Légende :

- Activité ICPE à Autorisation ■
- Activité ICPE à Enregistrement ■
- Activité ICPE non classée ■

Localisation des rubriques de classement ICPE
Juin 2025